

SYNDICAT RIVE GAUCHE ALLIER

Eau Potable

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Estimation de la population desservie	5
1.3.	Nombre d'abonnés	5
1.4.	Les ressources en eau.....	7
1.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	9
1.5.	Eaux traitées.....	10
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	10
1.5.2.	Production	11
1.5.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.5.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	13
1.5.5.	Exportations d'eau	13
1.5.6.	Autres volumes	14
1.5.7.	Volume consommé autorisé	14
1.6.	Le réseau d'alimentation en eau potable.....	15
1.6.1.	Synoptique du réseau d'eau potable.....	15
1.6.2.	Les ouvrages de stockage.....	15
1.6.3.	Sectorisation.....	16
1.6.4.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	16
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	17
2.1.	Modalités de tarification	17
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	19
2.3.	Recettes.....	21
2.4.	Dépenses	23
3.	Indicateurs de performance	24
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	24
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	24
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	26
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	26
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	27
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	27
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	28
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	29
4.	Financement des investissements.....	30
4.1.	Montants financiers.....	30
4.2.	État de la dette du service	30
4.3.	Amortissements	30
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	30
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	31
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	31
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	32

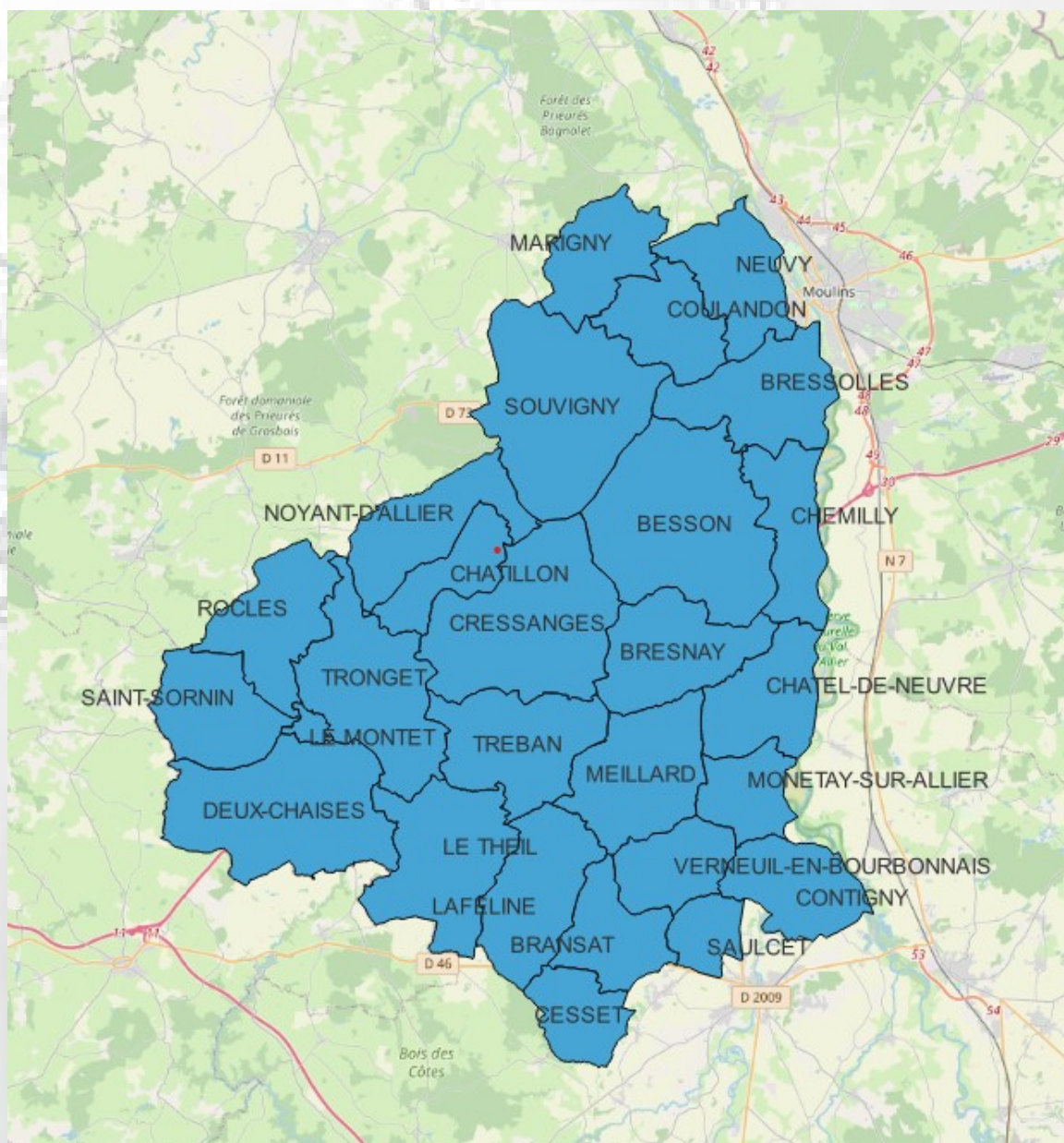
1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le territoire du Syndicat est situé sur la Rive gauche Allier au Sud de Moulins, au Nord de St Pourçain/Sioule et à l'Ouest de la commune de Montmarault.

Le SEA assure la production et l'alimentation en eau potable de 27 communes.
La gestion du service est assurée par une régie directe.

- **Territoire desservi** : Besson, Bransat, Bresnay, Bressolles, Cesset, Chemilly, Châtel-de-Neuvre, Châtillon, Contigny, Coulandon, Cressanges, Deux-Chaises, Laféline, Le Montet, Le Theil, Marigny, Meillard, Monétay-sur-Allier, Neuvy, Noyant-d'Allier, Rocles, Saint-Sornin, Saulcet, Souvigny, Treban, Tronget, Verneuil-en-Bourbonnais



La production d'eau potable est assurée à partir de deux stations de pompage implantées sur la rive gauche de la nappe alluviale de l'Allier. La première, sur le territoire de la commune de Contigny au lieu-dit : « Les Granges » ; la seconde sur la commune de Monétay, au lieu-dit : « Le petit Bressolles », le champ captant de cette dernière étant situé sur la commune de la Ferté Hauterive.

- ✓ Site de captage de Contigny constitué de 4 forages et 11 puits sur le site « Les Pacages »
- ✓ Site de captage de Monétay constitué de 5 puits sur le site « Le Gravier »

Le réseau de distribution du Syndicat rive Gauche Allier est constitué de :

- ✓ 1058 km de canalisations
- ✓ 17 réservoirs pour une capacité de stockage totale de 13865 m³
- ✓ 8 stations de reprise

1.2. Estimation de la population desservie

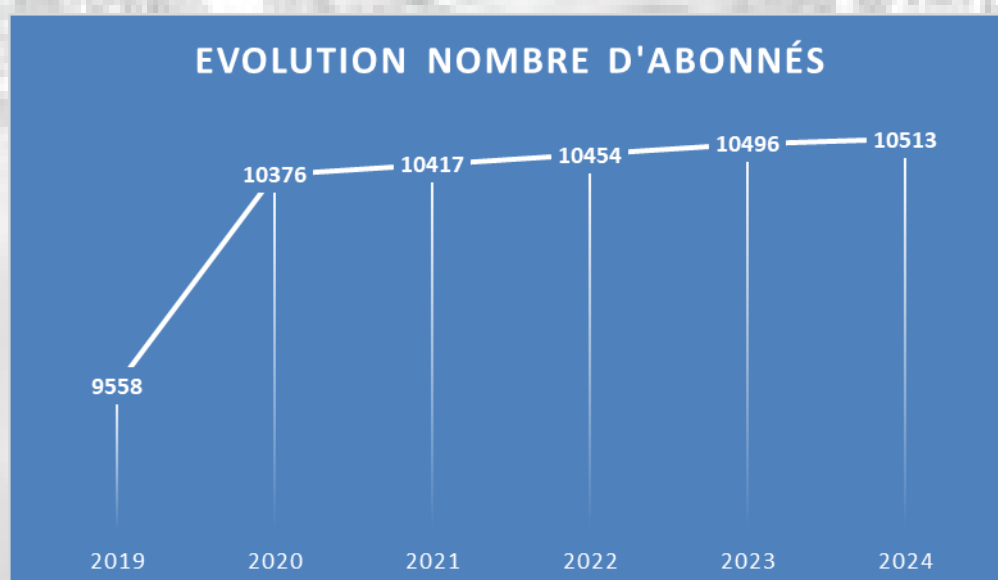
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 16 185 habitants au 31/12/2024 (16 441 au 31/12/2023).

1.3. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 513 abonnés au 31/12/2024 (10 496 au 31/12/2023).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Besson	457	403	53	456	-0,22
Bransat	376	329	43	372	-1,06
Bresnay	280	227	53	280	0,00
Bressolles	599	553	48	601	0,33
Cesset	238	210	28	238	0,00
Chemilly	360	321	41	362	0,56
Châtel-de-Neuvre	356	334	22	356	0,00
Châtillon	245	204	41	245	0,00
Contigny	348	330	20	350	0,57
Coulandon	365	334	35	369	1,10
Cressanges	506	402	108	510	0,79
Deux-Chaises	346	260	85	345	-0,29
Laféline	197	137	61	198	0,51
Le Montet	304	295	10	305	0,33
Le Theil	325	276	49	325	0,00
Marigny	129	106	23	129	0,00
Meillard	244	176	66	242	-0,82
Monétay-sur-Allier	350	328	22	350	0,00
Neuvy	840	766	75	841	0,12
Noyant-d'Allier	556	515	41	556	0,00
Rocles	193	167	26	193	0,00
Saint-Sornin	178	143	36	179	0,56
Saulcet	347	340	7	347	0,00
Souvigny	1255	1116	144	1260	0,40
Treban	309	242	69	311	0,65
Tronget	584	519	64	583	-0,17
Verneuil-en-Bourbonnais	209	169	41	210	0,48
Total	10496	9202	1311	10513	0,16

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9.94 abonnés/km au 31/12/2024 (9.92 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,54 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,57 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 92.11 m³/abonné au 31/12/2024. (102.22 m³/abonné au 31/12/2023).

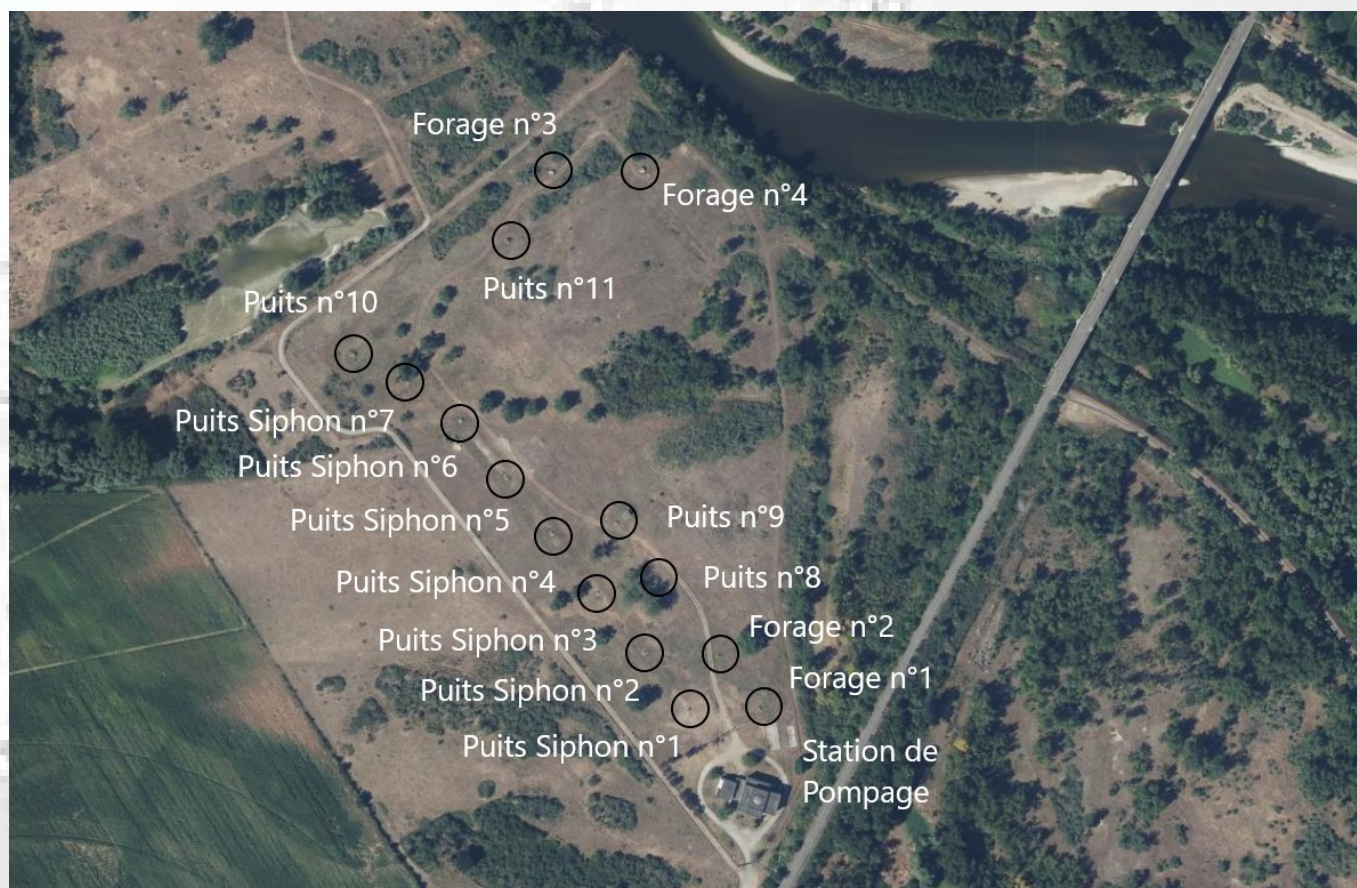
1.4. Les ressources en eau

Le captage Les PACAGES à CONTIGNY :

Le champ captant Les Pacages se trouve à l'est du bourg de Contigny, en rive gauche de la rivière Allier, immédiatement en aval de la voie ferrée. Il contient 4 forages et 11 puits.

Ce champ captant dispose d'une DUP, le débit de prélèvement maximum instantané est de 360m³/h et le débit de prélèvement maximum journalier est de 6 912 m³/j.

Ces périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont en place autour de ces captages.



Le captage Le GRAVIER à MONETAY-SUR-ALLIER :

Ce champ captant se trouve en rive gauche de l'Allier, sur la commune de Monétay-sur-Allier. Il exploite la nappe alluviale de l'Allier via 5 puits, repris par une station possédant une bache de stockage.

Ce champ captant dispose d'une DUP. Le débit de prélèvement maximum autorisé est de 140 L/s et 11 000 m³/j.

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée existent autour de ces puits de captage. Ceux de protection immédiate s'étendent sur un disque de 30 m autour de chaque puits. Le périmètre de protection éloignée concerne les 1.5 km autour du champ de captage.



1.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 2 094 779 m³ pour l'exercice 2024 (2 305 153 pour l'exercice 2023).

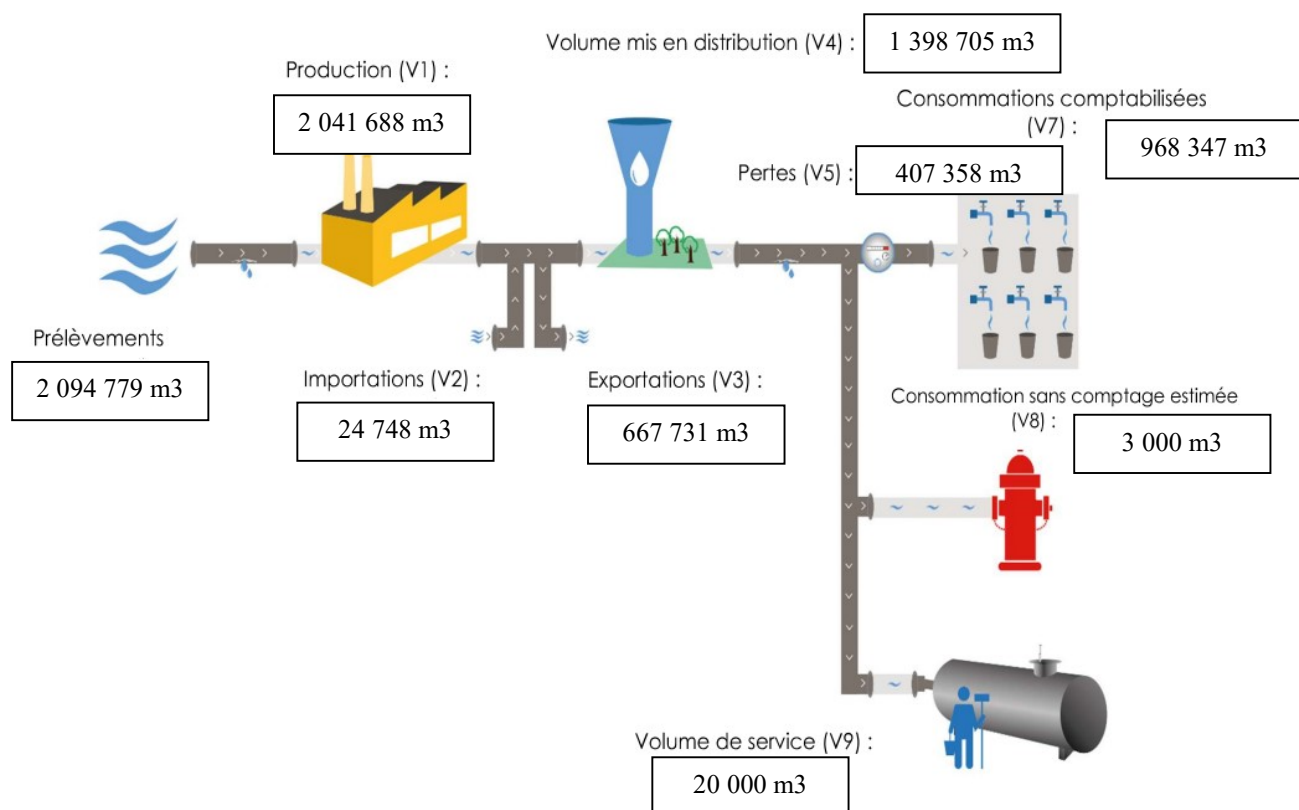
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Les Pacages - Forage n° 2	Nappe alluvial Allier		78 140	45 238	-42,11
Les Pacages - Puits n° 6	Nappe alluvial Allier		97 951	104 913	7,11
Les Pacages - Puits n° 7	Nappe alluvial Allier		97 951	104 913	7,11
Les Pacages - Puits n° 8	Nappe alluvial Allier		97 951	104 914	7,11
Les Pacages - Forage n° 1	Nappe alluvial Allier		78 140	45 238	-42,11
Les Pacages - Puits n° 9	Nappe alluvial Allier		78 140	33 928	-56,58
Les Pacages - Puits n° 12	Nappe alluvial Allier		78 140	45 238	-42,11
Les Pacages - Puits n° 3	Nappe alluvial Allier		97 951	104 913	7,11
Les Pacages - Puits n° 11	Nappe alluvial Allier		78 140	45 238	-42,11
Le Gravier - Puits n° 2	Nappe alluvial Allier		175 634	199 101	20,05
Les Pacages - Forage n°4	Nappe alluvial Allier		79 988	58 659	-26,67
Les Pacages - Forage n°3	Nappe alluvial Allier		74 464	62 292	-16,35
Les Pacages - Puits n° 5	Nappe alluvial Allier		97 951	104 914	7,11
Le Gravier - Puits n° 1	Nappe alluvial Allier		237 036	232 521	3,88
Le Gravier - Puits n° 3	Nappe alluvial Allier		221 358	217 487	4,04
Le Gravier - Puits n° 4	Nappe alluvial Allier		169 105	175 649	9,99
Le Gravier - Puits n° 5	Nappe alluvial Allier		250 742	188 486	-20,40
Les Pacages - Puits n° 2	Nappe alluvial Allier		97 951	104 913	7,11
Les Pacages - Puits n° 10	Nappe alluvial Allier		78 142	11 311	-85,53
Les Pacages - Puits n° 4	Nappe alluvial Allier		97 954	104 913	7,10
Total			2 362 829	2 094 779	-9,09

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.5.2. Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
VERNEUIL	Equilibre calco carbonique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

La répartition des volumes produits est la suivante.



Répartition des volumes produits en 2024

Les deux champs de captage alimentent de manière comparable le réseau du SYNDICAT RGA. Ils sont tous deux situés au Sud-Est du Syndicat.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Les Pacages - Forage n° 2	78 140	45 238	-42,11	80
Les Pacages - Puits n° 6	97 951	104 913	7,11	80
Les Pacages - Puits n° 7	97 951	104 913	7,11	80
Les Pacages - Puits n° 8	97 951	104 914	7,11	80
Les Pacages - Forage n° 1	78 140	45 238	-42,11	80
Les Pacages - Puits n° 9	78 140	33 928	-56,58	80
Les Pacages - Puits n° 12	78 140	45 238	-42,11	80
Les Pacages - Puits n° 3	97 951	104 913	7,11	80
Les Pacages - Puits n° 11	78 140	45 238	-42,11	80
Le Gravier - Puits n° 2	165 855	188 669	13,76	80
Les Pacages - Forage n°4	79 988	58 659	-26,67	80
Les Pacages - Forage n°3	74 464	62 292	-16,35	80
Les Pacages - Puits n° 5	97 951	104 914	7,11	80
Le Gravier - Puits n° 1	223 839	220 338	-1,56	80
Le Gravier - Puits n° 3	209 034	206 091	-1,41	80
Le Gravier - Puits n° 4	159 690	166 445	4,23	80
Le Gravier - Puits n° 5	236 781	178 610	-24,57	80
Les Pacages - Puits n° 2	97 951	104 913	7,11	80
Les Pacages - Puits n° 10	78 142	11 311	-85,53	80
Les Pacages - Puits n° 4	97 954	104 913	7,10	80
Total du volume produit (V1)	2 304 153	2 041 688	-11,39	80

1.5.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Moulins Communauté	21 708	24 306	11,97 %	
Sioule et Bouble	2	442	%	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	21 710	24 748	13.99 %	80

1.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	852 084	784 299	-7,96
Abonnés non domestiques	220 927	184 048	-16,69
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 072 892	968 347	-9,74
Région Minière	453 868	393 355	-13,33
Sioule et Bouble	5 363	982	-81,69
Nord Allier	12 953	12 542	-3,17
Val d'Allier	5 628	8 296	47,41
Sologne Bourbonnaise	375 727	252 556	-32,78
Total vendu à d'autres services (V₃)	853 539	667 731	-21,77

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.5.5. Exportations d'eau

Les exportations d'eau se font auprès de 5 collectivités :

- ✓ Le SIVOM Région Minière au point d'interconnexion « Les Manteaux », à Deux-Chaises. La convention prévoit un minimum de 1 000 m³ exporté par jour en régime normal d'exploitation, l'objectif étant de renouveler l'eau dans les ouvrages d'interconnexion. En situation de secours, le SIVOM Rive Gauche Allier peut fournir jusqu'à 6 300 m³/j conjointement avec le SIVOM Sioule et Bouble.
- ✓ Le SIVOM Sioule et Bouble au même point d'interconnexion « Les Manteaux », à Deux-Chaises. En situation de crise de ce syndicat, le SIVOM RGA est engagé à exporter jusqu'à 600 m³/j, et réciproquement 2 200 m³/j.
- ✓ Le SIVOM Nord Allier au point d'interconnexion au lieu-dit « Champ Bonamy » et au lieu-dit « La Pavé », à Souvigny. La convention prévoit un débit maximal journalier de 45 m³/j.
- ✓ Le SIVOM Sologne Bourbonnaise au point d'interconnexion de Châtel-de-Neuvre. La convention indique que le débit exporté est de 30 m³/h au maximum quand le SIVOM Sologne Bourbonnaise nécessite une dilution de ses eaux. Pour le renouvellement des eaux de la connexion, au moins 80 m³ par semaine sont achetés par ce SIVOM, par un rythme d'au moins 11.5 m³ par jour. Enfin, en situation de secours de ce syndicat, jusqu'à 1 800 m³/j peuvent être exportés (90 m³/h sur 20h).
- ✓ Le SIVOM Val d'Allier (au lieu-dit « Serre » à Louchy et à Montfant, à proximité de Bransat). La convention prévoit une exportation d'au maximum 50 m³/j. Le SIVOM RGA échange de l'eau du SIVOM Val d'Allier au niveau du lieu-dit « les Marquisat ».

1.5.6. Autres volumes

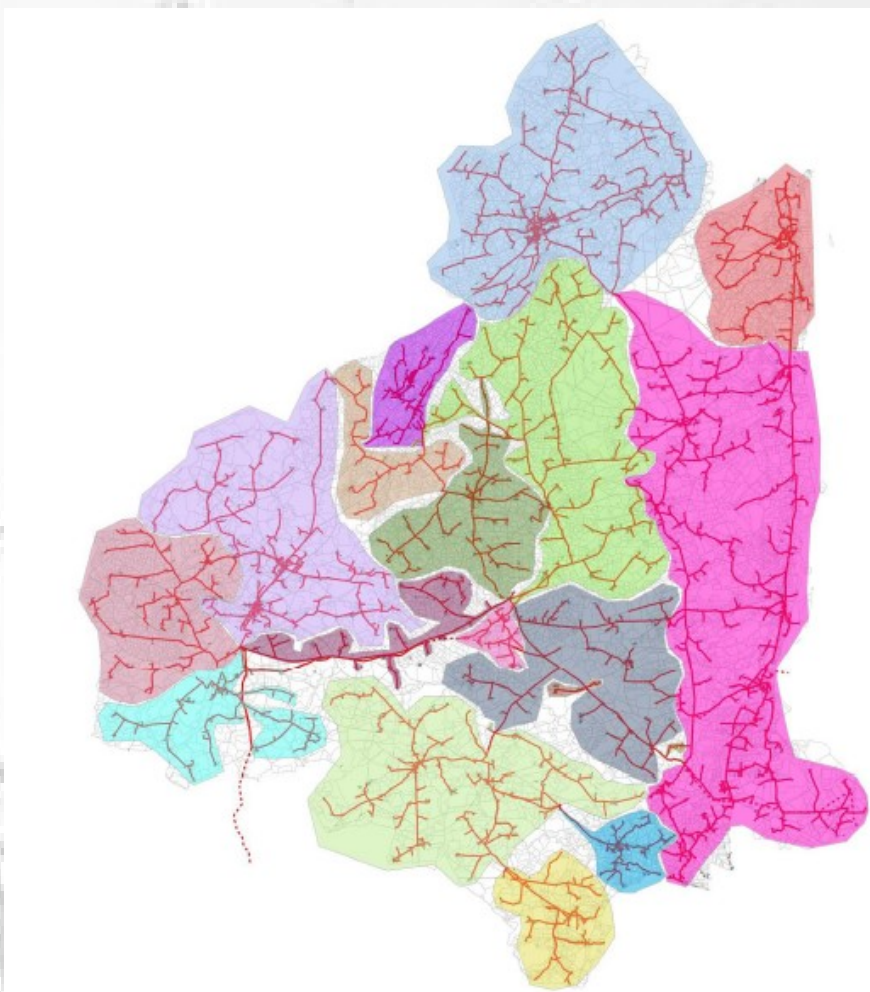
	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	3 000	3 000%
Volume de service (V9)	20 000	20 000	0%

1.5.7. Volume consommé autorisé

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 092 892	991 347	- 9,29 %

1.6.3. Sectorisation

Le territoire comporte 19 secteurs.



1.6.4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 058 kilomètres au 31/12/2024 (1 058 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	36,05 € au 01/01/2025
	35 € au 01/01/2024

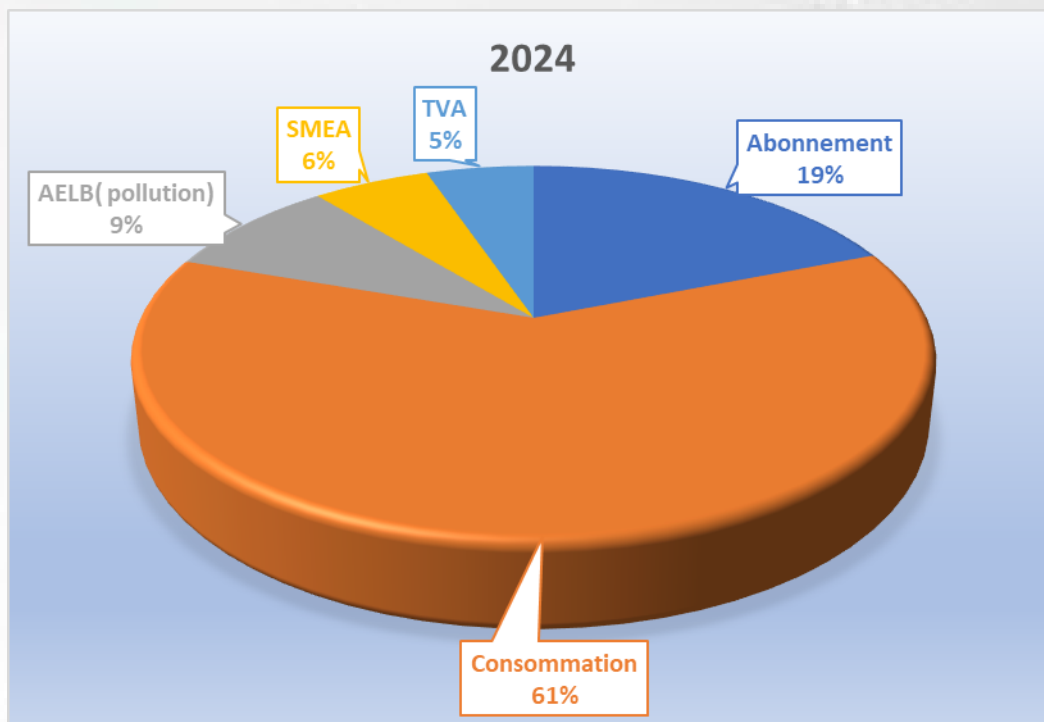
Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	60 €	63 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 2 000 m³	1,62 €/m³	1,70 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 2 000 m³	1,55 €/m³	1,70 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m³	0 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) 2024	0,23 €/m3	0 €/m3
	Redevance consommation d'eau potable 2025	0 €/m³	0,33 €/m³
	Performance des réseaux d'eau potable 2025	0 €/m³	0,02 €/m³
	SMEA	0,15 €/m³	0,15 €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

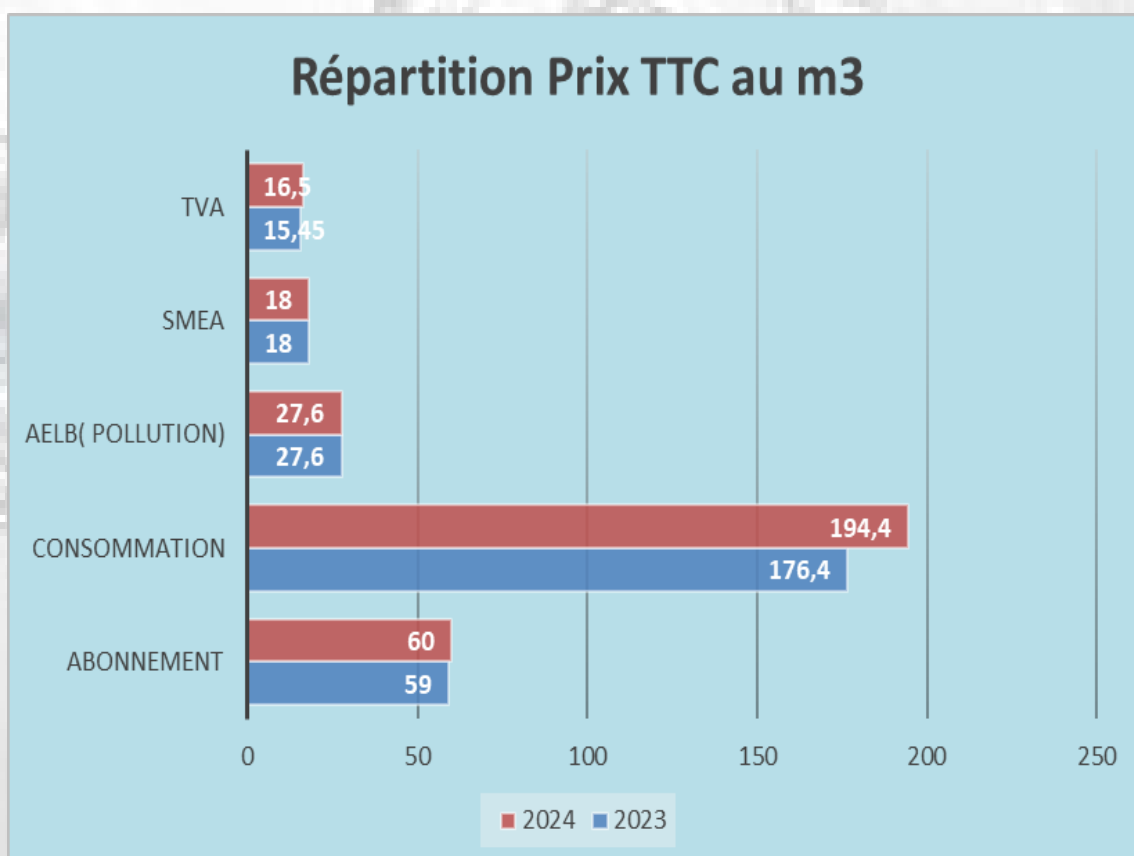
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 08/12/2022 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 06/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 06/12/2023 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Délibération du 05/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les frais d'accès au service.



Décomposition du tarif de l'eau (€) 2024

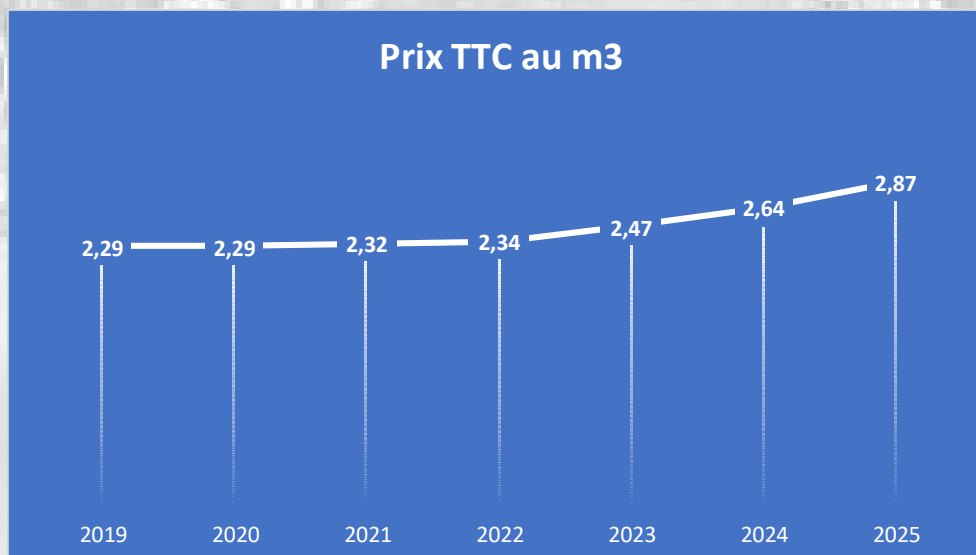


Évolution des répartition prix TTC au m³

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,00	63,00	5 %
Part proportionnelle	194,40	204,00	4,93 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	254,40	267,00	4,95 %
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	0,00	52,17 %
Redevance consommation d'eau potable 2025	0,00	39,60	
Performance des réseaux d'eau potable 2025	0,00	2,4	
SMEA	18,00	18,00	0 %
TVA	16,50	17,98	8,97 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,1	77,98	25,57 %
Total	316,5	344,98	9 %
Prix TTC au m³	2,64	2,87	8,71 %



Evolution prix TTC au m³ sur les 5 dernières années

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m ³	Prix au 01/01/2025 en €/m ³
Besson	1.62	1,70
Bransat	1.62	1,70
Bresnay	1.62	1,70
Bressolles	1.62	1,70
Cesset	1.62	1,70
Chemilly	1.62	1,70
Châtel-de-Neuvre	1.62	1,70
Châtillon	1.62	1,70
Contigny	1.62	1,70
Coulandon	1.62	1,70
Cressanges	1.62	1,70
Deux-Chaises	1.62	1,70
Laféline	1.62	1,70
Le Montet	1.62	1,70
Le Theil	1.62	1,70
Marigny	1.62	1,70
Meillard	1.62	1,70
Monétay-sur-Allier	1.62	1,70
Neuvy	1.62	1,70
Noyant-d'Allier	1.62	1,70
Rocles	1.62	1,70
Saint-Sornin	1.62	1,70
Saulcet	1.62	1,70
Souvigny	1.62	1,70
Treban	1.62	1,70
Tronget	1.62	1,70
Verneuil-en-Bourbonnais	1.62	1,70

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 968 347 m³/an (1 072 892 m³/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

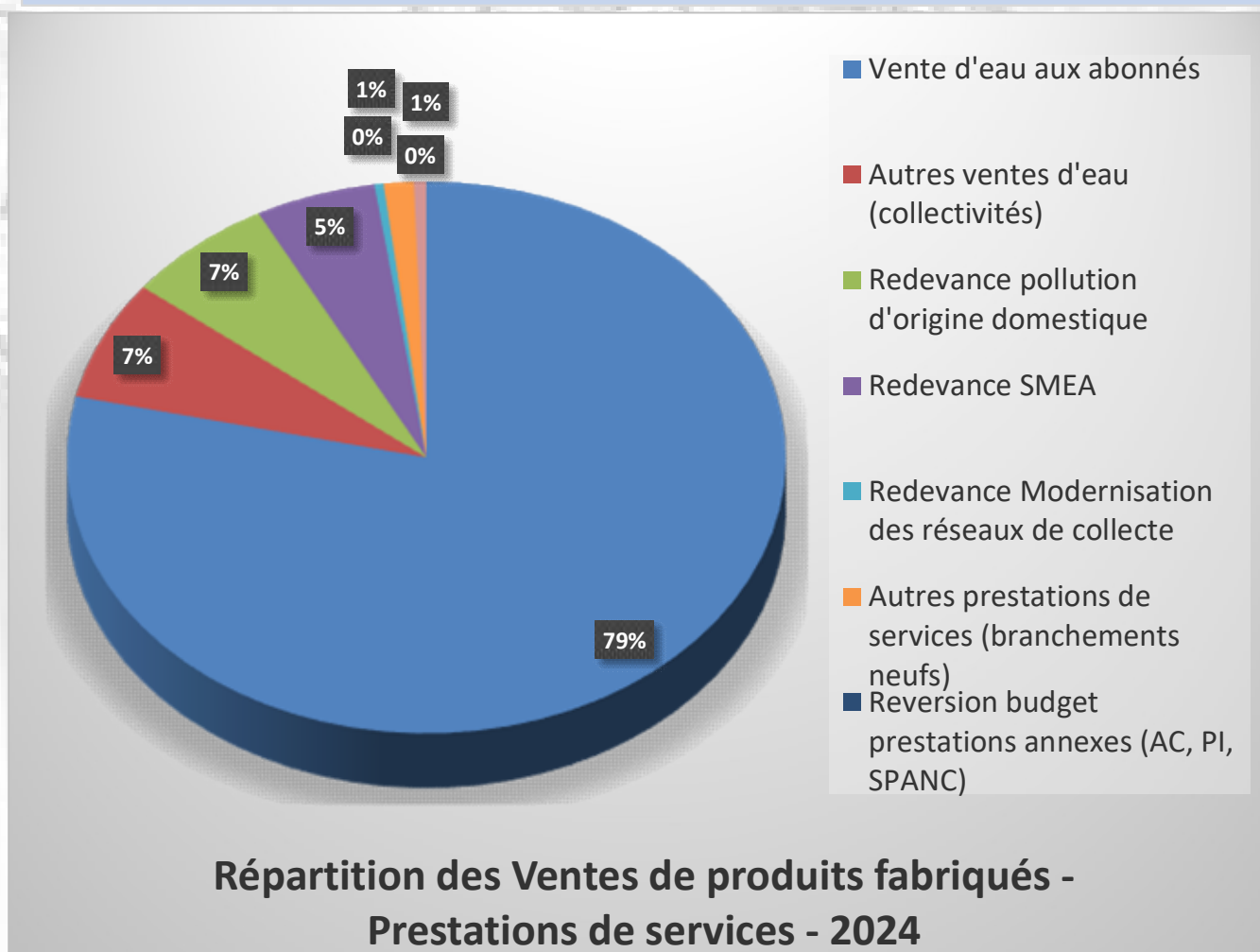
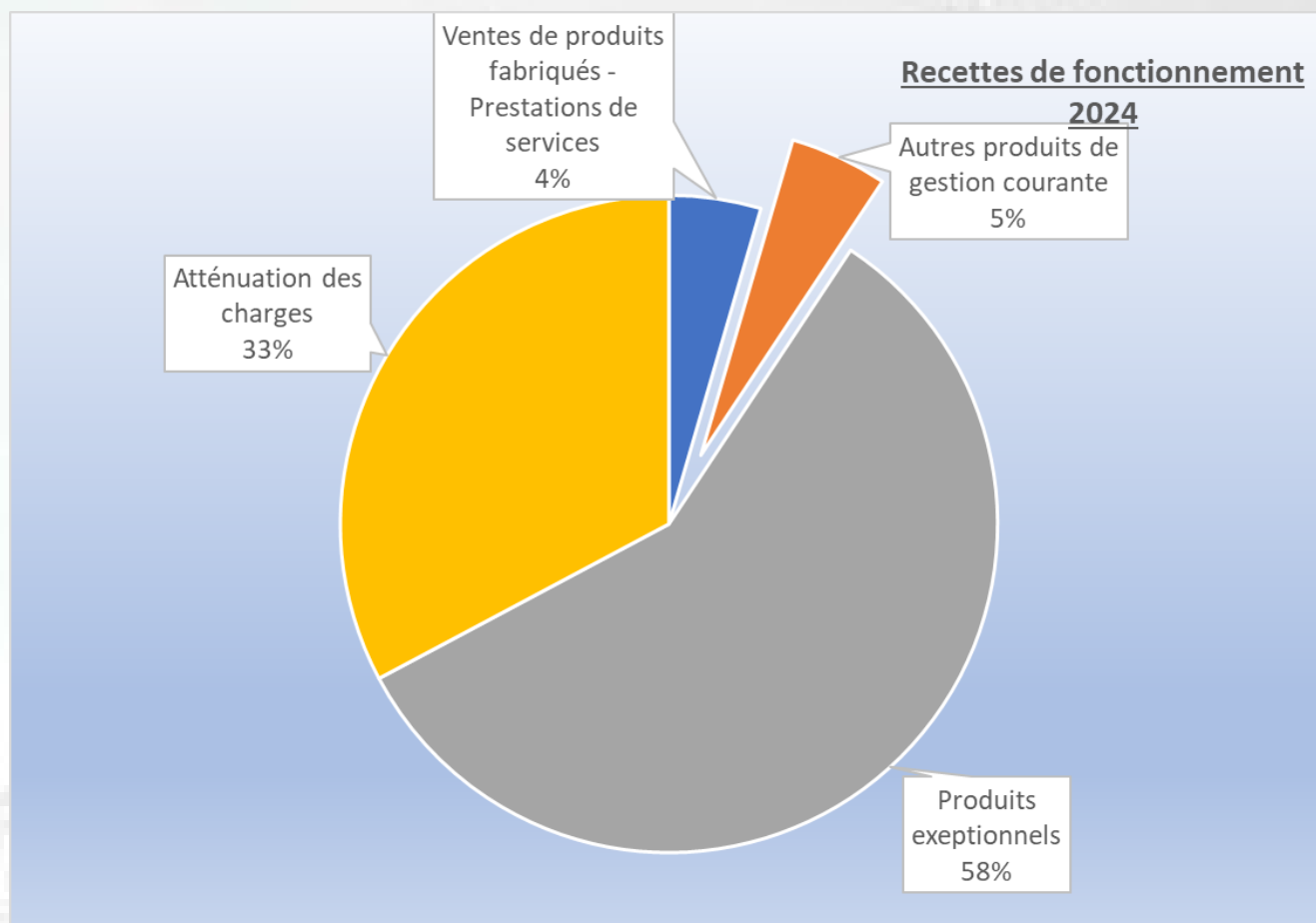
Augmentation des charges de fonctionnement, réalisations de travaux de renouvellement de canalisation et d'extension de bâtiment et création de vestiaires pour le personnel

2.3. Recettes

Recettes de ventes de produits fabriqués de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 126 275,95	2 093 375,89	-1,55%
<i>dont abonnements</i>	616 891,73	629 224,00	0,00%
Recette de vente d'eau en gros	201 943,70	187 168,80	-7,32%
Total recettes de vente d'eau	2 328 219,65	2 280 544,69	-2,05%
Recettes liées aux travaux	47 000,20	35 852,54	-23,72%
Autres recettes (préciser) redevances, produits divers et versements budgets annexes	547 465,37	348 485,91	-36,35%
Total autres recettes	594 465,57	384 338,45	-35,35%
Total des recettes de ventes de produits fabriqués	2 922 685,22	2 664 883,24	-8,82%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 2 664 883,24 € (2 922 685,22 € au 31/12/2023).

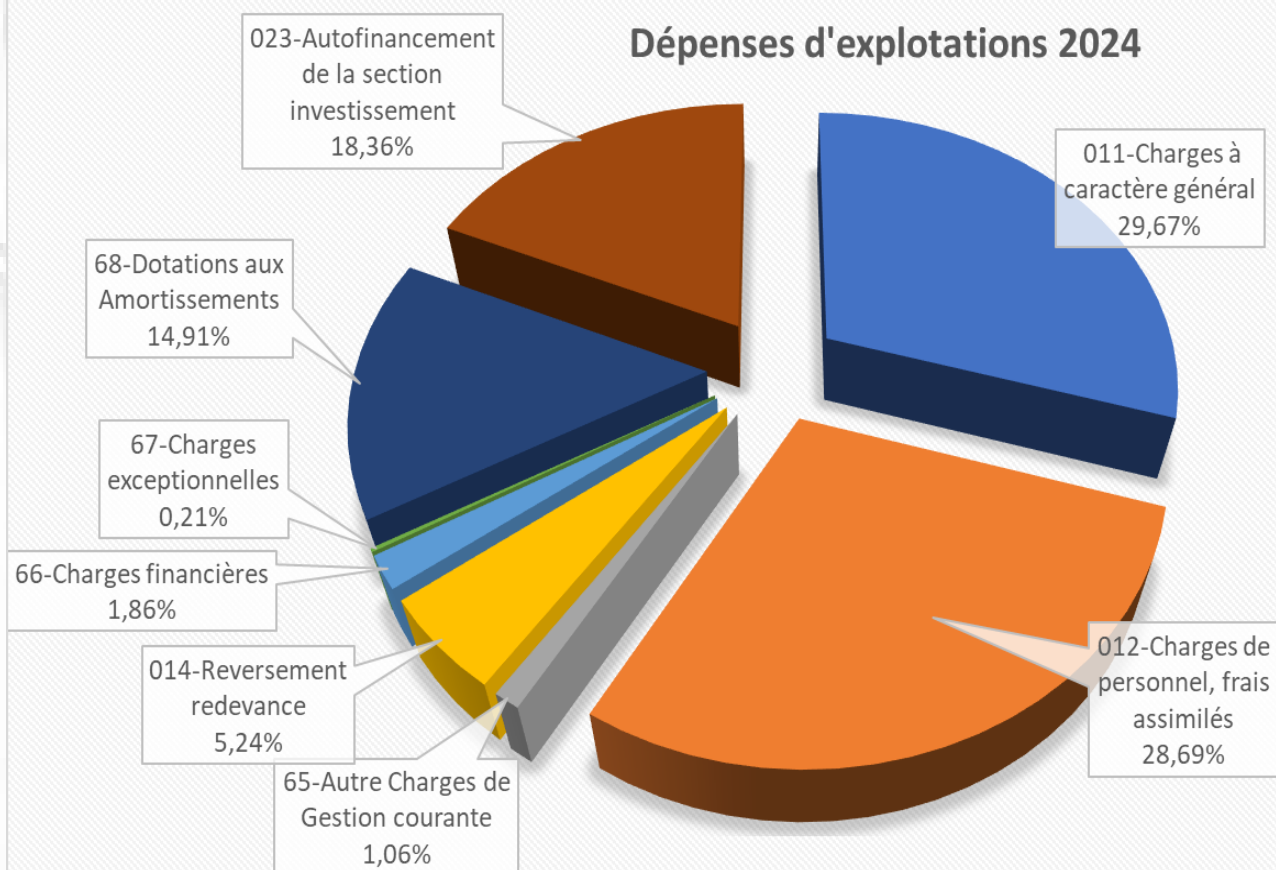


2.4. Dépenses

Dépenses de la collectivité

Dépenses d'exploitation	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
011-Charges à caractère général	1 183 984,93 €	1 275 250,41 €	7,71%
012-Charges de personnel, frais assimilés	1 145 050,92 €	1 220 956,89 €	6,63%
65-Autre Charges de Gestion courante	42 232,98 €	54 585,08 €	29,25%
014-Reversement redevance	209 282,96 €	191 134,28 €	-8,67%
Total dépenses de gestion courante	2 580 551,79 €	2 741 926,66 €	6,25%
66-Charges financières	74 055,05 €	68 485,62 €	-7,52%
67-Charges exceptionnelles	8 185,23 €	19 324,51 €	136,09%
68-Dotations aux Amortissements	595 050,56 €	639 422,53 €	7,46%
Total des dépenses réelles	677 290,84 €	727 232,66 €	7,37%
023-Autofinancement de la section investissement	732 674,00 €	439 927,00 €	-39,96%
Total des recettes d'exploitation	3 257 842,63 €	3 469 159,32 €	6,49%

Dépenses d'exploitations 2024



3. Indicateurs de performance

3.1. **Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	45	0	46	0
Paramètres physico-chimiques	45	0	46	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	93,47%

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	88%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	118

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

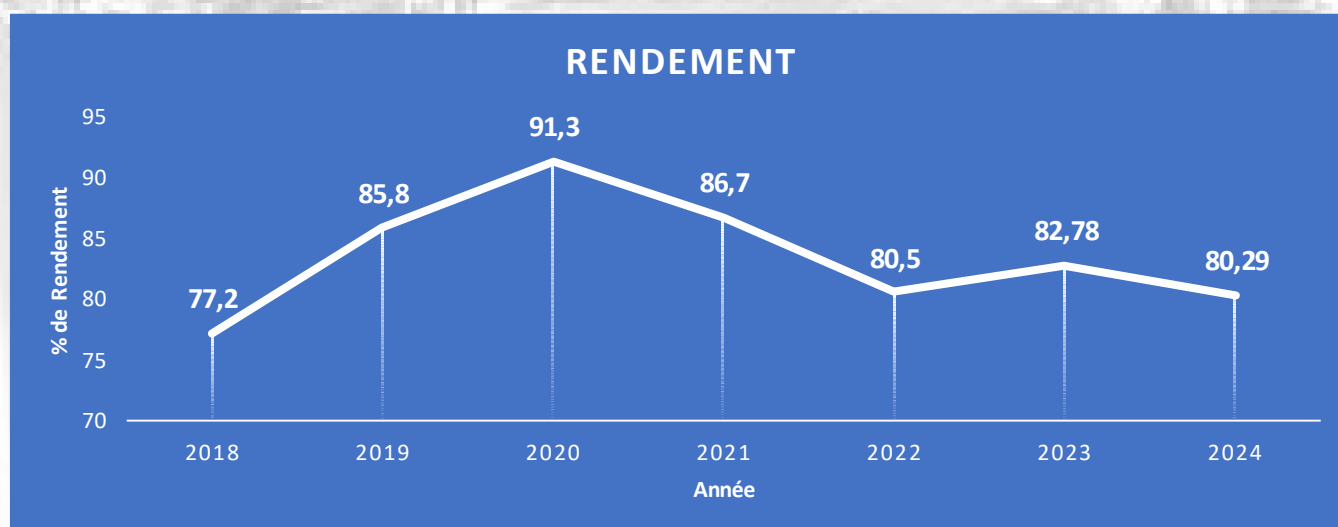
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	82,78 %	80,29 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	5,36	5,35
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	72,82%	69,23%



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

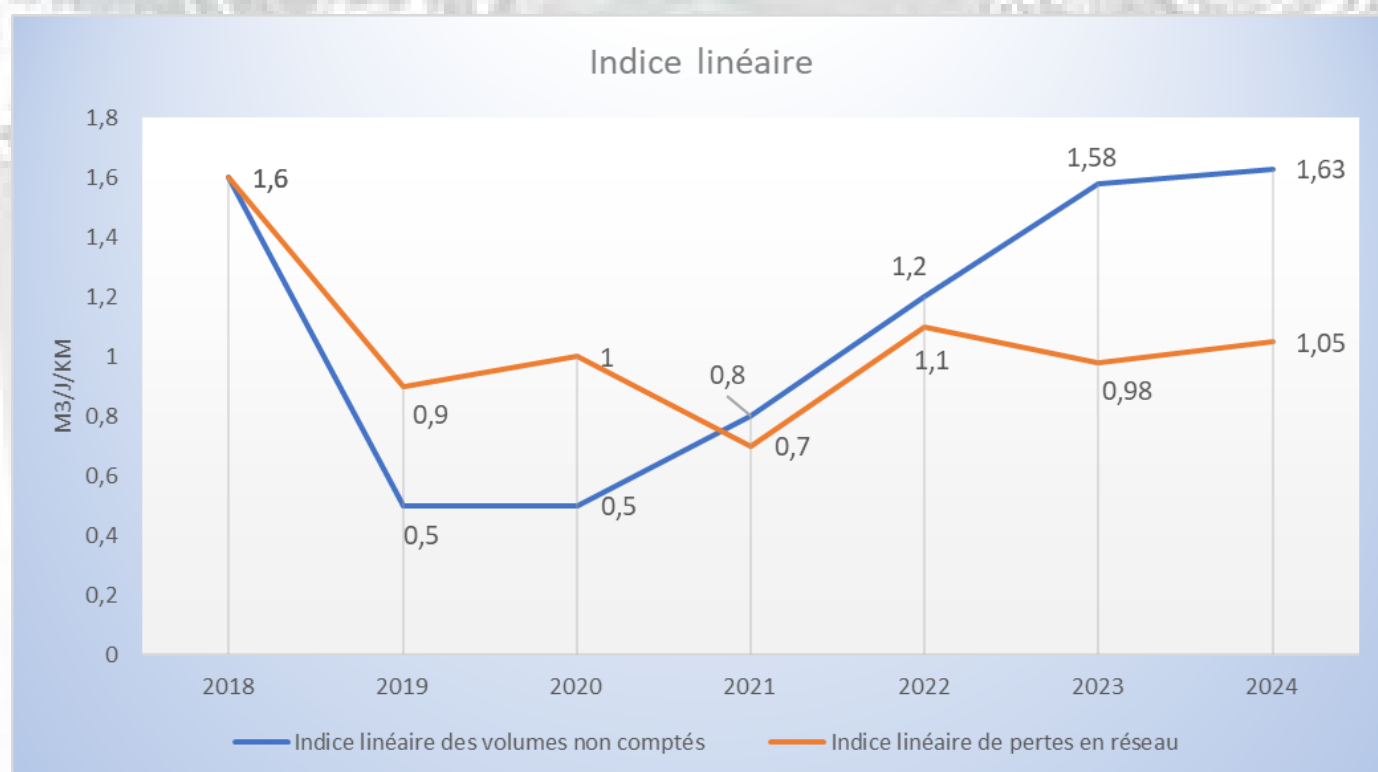
Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,63 m³/j/km (1,58 en 2023).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 1,05 m³/j/km (0,98 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

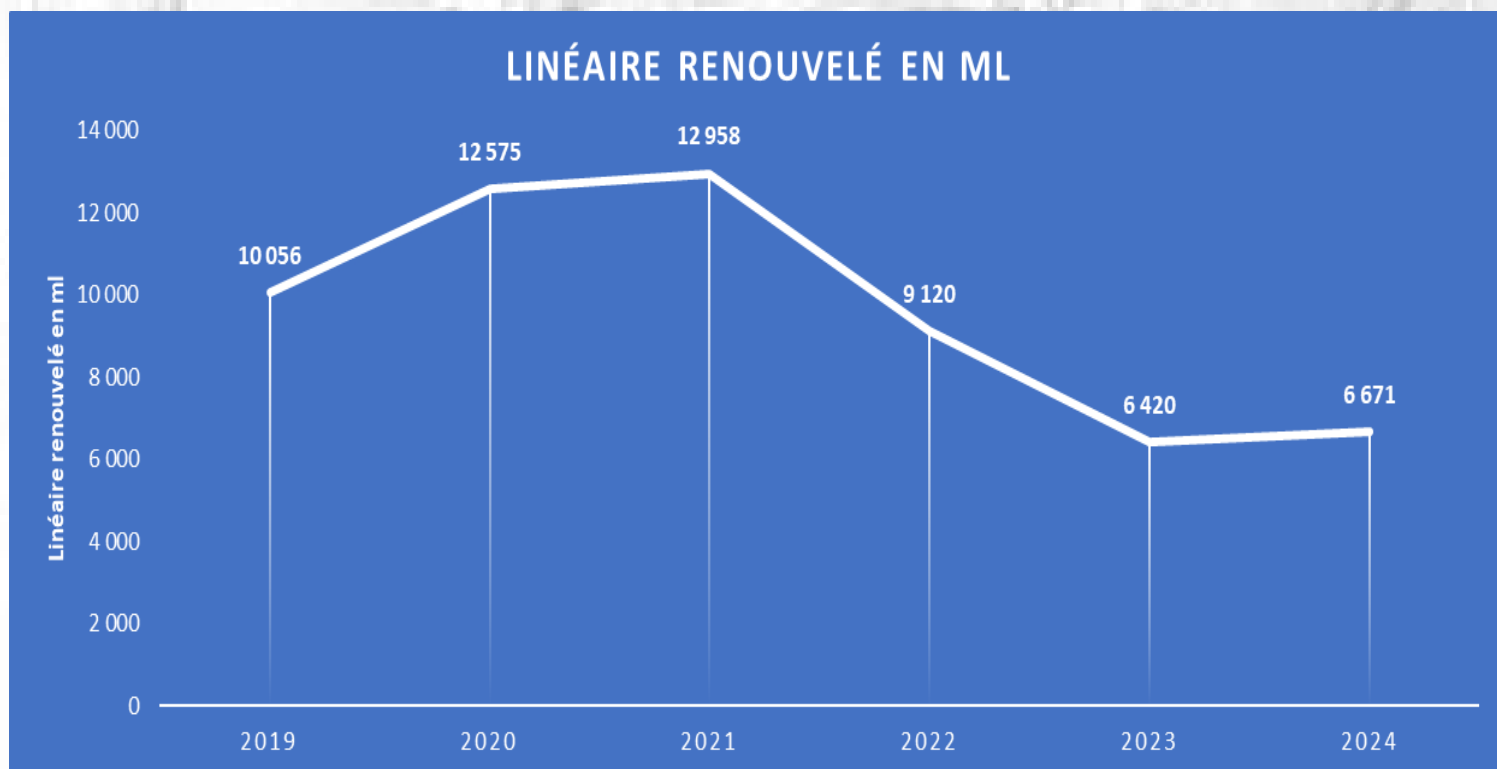
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

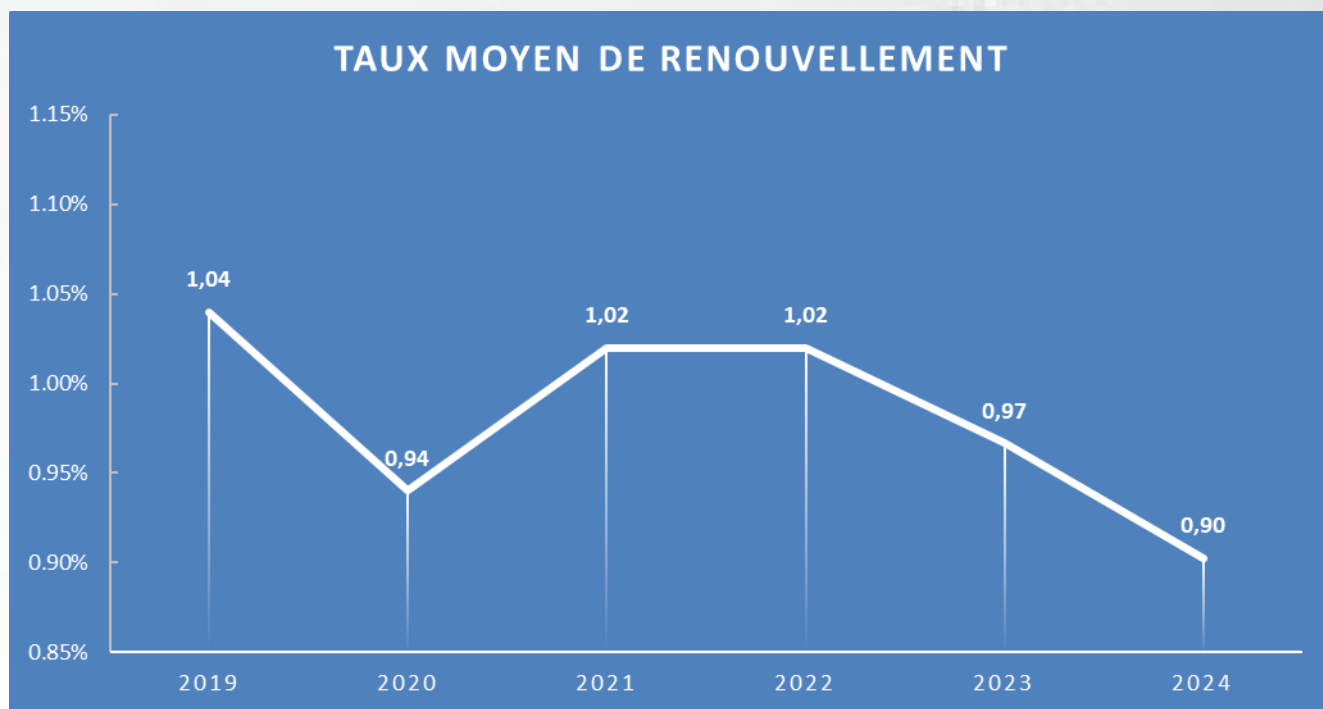
Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	10 056	12 575	12 958	9 120	6 420	6 671

Au cours des 5 dernières années, 74,74 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.90 % (0.97% en 2023).





3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 033 703 €	519 504,74 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 421 351,55	3 272 165,93
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	147 710,04	149 185,62
	en intérêts	74 055,05	69 927,05

4.3. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 647 913,87 € (595 050,56 € en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réhabilitation Station de CONTIGNY		
SECTORISATION	200 000 €	200 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2024, 30 097,13 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,031 €/m³ pour l'année 2024 (0,012 €/m³ en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 441	16 185
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,47	2,64
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	93,47%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,78%	80,29%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1.58	1,63
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0.98	1,05
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.97%	0,90%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,031	0.012